

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 24 Octobre 2019

13282

#### ■ Attribution d'une subvention au Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF) pour la mise en place de l'opération "Marseillais unis dans l'amitié"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération « Marseillais Unis dans l'amitié », le CRIF Marseille Provence organise le 3 novembre 2019, des rencontres sportives avec des jeunes musulmans, juifs et chrétiens.

Au vu des objectifs de ce projet, il est proposé de soutenir le CRIF Marseille Provence en prenant en charge les titres de transport des participants, soit une subvention d'un montant maximal de 560 € (400 tickets solo collectivité).

La Métropole mettra à disposition gratuitement les titres de transports auprès du CRIF Marseille Provence, ce qui constitue une subvention en nature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétence du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;

- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'opération « Marseillais unis dans l'amitié » organisée par le CRIF Marseille Provence

**Délibère**

**Article 1 :**

La Métropole Aix Marseille Provence met à disposition à titre gratuit du CRIF Marseille Provence 400 titres de transport pour les participants à l'opération « Marseillais unis dans l'amitié », ce qui constitue une subvention en nature

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, , budget annexe transport - sous politique C210, nature budgétaire 6114.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
BUREAU DE LA METROPOLE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL REPRESENTATIF DES  
INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE (CRIF) POUR LA MISE EN PLACE DE  
L'OPERATION « MARSEILLAIS UNIS DANS L'AMITIE »**

Dans le cadre de l'opération « Marseillais Unis dans l'amitié », le CRIF Marseille Provence organise le 3 novembre 2019, des rencontres sportives avec des jeunes musulmans, juifs et chrétiens.

Au vu des objectifs de ce projet, il est proposé de soutenir le CRIF Marseille Provence en prenant en charge les titres de transport des participants, soit une subvention d'un montant maximal de 560 € (400 tickets solo collectivité).